

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 12 novembre 2019  
**CO 146 DE**

Page 1/3

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 94  
Présents : 73  
Votants : 80

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, MATHIEU Gérard, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Bernard AMIENS (départ 20h49) à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Roland BERTHELIER à Colette GIRARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, soit 7 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Florent GAILLARD à Guy AUBERT, soit 1 pouvoir détenu par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Sylvie REGALDI, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Charles VALLET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Frédéric LAMBERT, Roger GROS, Laurent MENETRIER.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, Denis BRENIAUX, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Jean BOYER, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DROGREY

Convocation faite le : 4 novembre 2019

**Objet : Demande de subvention médiathèque à Poligny.**

VU le Projet Culturel et Scientifique Educatif et Social portant sur la lecture publique de la CCAPS au sein duquel la médiathèque de Poligny sera la tête de réseau des médiathèques sur le territoire Cœur du Jura ;

VU le projet de restructuration de l'ancienne école du centre à Poligny en médiathèque avec extension réalisé par le cabinet Archi Créo ;

VU l'APD fixant le montant à 1.791.852,06 € HT dont 91.420 € HT honoraires de maîtrise d'œuvre et frais d'étude à 23.470 € HT sur la base de l'estimation du Cabinet Archi Créo (semaine 45) ;

COMPTE TENU que le poste de dépenses portant sur l'équipement mobilier et l'informatisation sont en cours d'étude et feront l'objet de demande de subvention auprès de Conseil Départemental du Jura (DST 2020) et de la DRAC en 2020 ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 12 novembre 2019  
CO 146 DE (SUITE)

**Objet : Demande de subvention médiathèque à Poligny.**

COMPTE TENU que les dépenses de désamiantage et déconstruction ne sont pas éligibles pour la subvention de la DRAC ; Le désamiantage du bâtiment préfabriqué en bois ainsi que sa démolition seront réalisés par anticipation par la maîtrise d'ouvrage. Le désamiantage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le bâtiment principal sera réalisé par anticipation par la maîtrise d'ouvrage. Le désamiantage est basé sur les rapports de diagnostics établis par SAFIMO, le 23/11/2018.

COMPTE TENU que les dépenses de maîtrise d'œuvre ne sont pas éligibles pour la subvention du Conseil Départemental ;

Le cout du projet s'organise comme suit :

En € courants HT	2016	2018	2019	2020	2021
Etudes	0	15.450	11.595	0	0
Acquisitions immobilières CC <i>Grimont</i>	250.000		0	0	0
Acquisitions mobilier/matériel	0	0	0	/	/
Assiette DRAC de travaux sans désamiantage et avec maîtrise d'œuvre : 1.680.800,21 €	0	0	0	1.120.533,50	560.266,70
Assiette CD 39 de travaux avec désamiantage maîtrise d'œuvre 1.700.431,56 €	0	0	0	1.133.624	566.807,50
Maitrise d'œuvre et autres honoraires				60.000,00	31.420,50
<b>Total dépenses, toutes charges : 1.791.852,06 €</b>	250.000	15.450	11.595	1.194.568	597.284

Il est proposé de présenter une première demande de subvention portant sur la partie travaux :

1- auprès du Conseil Départemental du Jura sur la base de 20% d'une assiette de 1.700.431,56€ HT soit un montant de subvention de 340.086,30 € (DST). Le dépôt de cette demande de subvention partielle permet d'assurer une pré-instruction de la demande de subvention en décembre 2019. Une demande complémentaire DST sera déposée auprès du Conseil Départemental du Jura portant sur le poste mobilier et informatique. L'assiette subventionnable ne prend pas en compte les honoraires de maîtrise d'œuvre.

2- auprès de L'Etat sur la base de 50% d'une assiette de 1.680.800,21 € HT (les travaux de démolition et de désamiantage sont hors assiette de subventionnement) soit un montant de subvention de 840.400,10 €. La demande de subvention complémentaire sera présentée à la DRAC du cout de l'équipement mobilier et de l'informatisation. L'assiette subventionnable ne prend en compte les honoraires de maîtrise d'œuvre.

3- auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comte. Pour rappel le contrat de territoire alloue une subvention de 90.000 € pour la médiathèque.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 12 novembre 2019  
CO 146 DE (SUITE)

Page 3/3

**Objet : Demande de subvention médiathèque à Poligny.**

**Plan de financement**

Financeurs	Total recettes	2020	2021
Subvention Etat	840400,10	560.266,73	280.133,37
Subvention Région	90 000	60 000	30 000
Subvention Département	340.086,30	226.724,20	113.362,10
CCAPS	521.365,66	347.577,07	173.788,59
<b>Total Recettes</b>	<b>1.791.852,06</b>	<b>1.194.568</b>	<b>597.284,06</b>

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / SOLLICITE le Conseil Départemental du Jura pour une première demande de subvention pour un montant de 340.086,30 € ;

2 / SOLLICITE la DRAC pour une première demande de subvention pour un montant de 840.400,10 € ;

3 / SOLLICITE le Conseil Régional Bourgogne-Franche Comté au titre du Contrat de Territoire ;

4 / AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce projet.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**



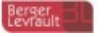
Le Président  
Michel FRANCOY



Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20191112-CO146DE\_2019-DE